

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1

présenté par
le Gouvernement

15 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose, conformément à l'annonce du Gouvernement, la suppression de l'article 15 bis.